

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 20 octobre 2020

TRANSACTION VENTE ●●●

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50000 € : 5000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 50001 € et 80000 €: 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 80001 € et 140000 €: 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 140001 € et 200000 €: 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200001 € et 300000 €: 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300001 € et 500000 €: 6 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 500000 €: 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur : 300 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

STATIONNEMENT ET ANNEXES : (parking/garage/box/cave/cellier

FORFAIT	3000 €
---------	--------

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE ●●●

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

150 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.